

## Malentendu entre deux opérateurs au sujet de la libéralisation du thé burundais

APA, 09-05-2011 Bujumbura (Burundi) - La libéralisation de la filière thé au Burundi se heurte à un malentendu entre les deux opérateurs que sont l'Office du Thé du Burundi (OTB) et le projet Promotion de la théiculture en province de Mwaro (PROTHEM) un nouveau venu dans le secteur. Dans une interview accordée lundi à APA, le directeur de l'OTB, Mme Yvonne Girukwishaka, a fait remarquer que la libéralisation doit viser l'efficacité du secteur, savoir l'augmentation de la production et des recettes, ce n'est pas du libertinage. Une libéralisation qui aboutirait à la fermeture des usines ne serait pas une, a-t-elle dit.

Le fond du conflit entre ces deux opérateurs résulte du fait que ce nouvel opérateur installé dans la province de Mwaro s'est emparé dès le 1er avril de cette année de la feuille verte dans des plantations mises en place par l'OTB qui a beaucoup investi pour qu'elles voient le jour. Le nouvel opérateur achète le thé aux planteurs à 200 FBU le kilo (0,1600 dollar) alors que l'OTB en propose 140 FBU (0,11206 dollar). Mme Girukwishaka se félicite du fait que beaucoup d'intervenants commencent à comprendre que si cette tendance continue, les dégâts seraient très énormes pour l'économie et pour le pays. Le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, dans une correspondance datant du 6 mai courant, a demandé au gouverneur de la province de Mwaro de veiller à la suspension par PROTHEM-Usine SA, de la collecte de la feuille verte issue des plantations villageoises. Cette suspension sera levée, d'après la même correspondance, dès que le rapport partageant les plantations mises en place et encadrées par PROTHEM et celles mises en place pour le compte des usines de l'OTB sera produit par une commission nommée à cet effet. Mme Girukwishaka a indiqué que la mise en place de cette commission a été bien accueillie à l'OTB qui accuserait des pertes énormes si le PROTHEM continue d'acheter sa matière première. En effet, l'OTB a mis en place des pépinières ayant donné lieu à ces plantations d'une superficie de 1109 ha seulement dans la province de Mwaro et donné gratuitement ces plants aux paysans pour une valeur de plus de deux milliards six cent millions de FBU (2.081.170 dollars). L'encadrement des producteurs de thé a coûté 600 millions FBU, tandis que pour la construction des hangars de collecte et leur entretien, 80 millions FBU ont été dépensés par l'OTB. Elle accorde également aux producteurs des engrais crédits et des prix subventionnés pour cent. Près de 500 millions de FBU ont été injectés par l'OTB dans la seule province de Mwaro et uniquement pour la campagne de décembre 2010 a encore dit Mme Girukwishaka, précisant que son organisme entretient régulièrement les pistes rurales utilisées pour la collecte de la feuille verte. Les frais engagés au cours de l'année 2010 sont estimés à deux cent millions FBU uniquement dans l'entretien, mis à part la réparation des ponts. L'OTB indique aussi qu'il doit payer 2.500.000 000 FBU d'impôts sur le résultat pour l'exercice 2010. Elle précise cependant que si le thé continue d'être collecté par un autre opérateur bénéficiant des avantages du Code des investissements pendant une durée de cinq ans, le résultat de fin d'exercice de l'OTB va diminuer et l'Etat récoltera moins d'impôts. Par ailleurs, beaucoup de la superficie théicole de 680 ha que PROTHEM déclare avoir plantée avant l'ouverture de son usine. On rappelle que le ministre des Finances, Mme Clotilde Nizigama, dans une correspondance adressée à PROTHEM au mois de mars de cette année, demandait à l'entreprise de fournir des commentaires et justifications sur les écarts très importants entre les rapports fournis et les résultats de l'inventaire des superficies de théiers financés par les fonds FED, à travers le programme de réhabilitation du Burundi (PREBU). Selon Mme Nizigama, sur 680 ha financés par PREBU, seuls 153 ont été recensés. Elle a prié PROTHEM de fournir des explications pertinentes et convaincantes sur cet état de fait, sans quoi des procédures de recouvrement des fonds perçus et non affectés aux activités seront engagées. Selon les investigations de l'OTB, PROTHEM n'aurait en effet exploité que 30 ha seulement.